

AVIS

Réf. : AT.18.24.AV

Date d'approbation : 29/03/2018

Prolongation du Programme communal de développement rural de VIELSALM

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Vielsalm
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 19/02/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 9/03/2018

Projet :

- *Projets prioritaires* Aménagement et exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le plan d'eau de Vielsalm
Aménagement global du village de Grand Halleux
Remise en état de plusieurs anciens chemins et sentiers de liaison
Aménagement et sécurisation du village de Ville-du-Bois
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 27/03/2017

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Vielsalm, située au nord de la Province du Luxembourg, est composée de 23 villages et hameaux et compte environ 7871 habitants au 10/01/2017. Le projet consiste à demander une prolongation de la validité de son PCDR vu qu'il fut approuvé le 13 octobre 2010 par le Gouvernement wallon pour une durée de 5 ans.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur la demande de prolongation du projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de VIELSALM.

Il estime que la Commune a répondu à l'ensemble des conditions émises par la CRAT dans son avis du 11 février 2010, relayées par le Gouvernement dans son arrêté du 13 octobre 2010, pour que le Pôle puisse demander que la durée de validité du PCDR soit prolongée.

Le Pôle apprécie tout particulièrement le fait que la Commune est bien consciente du caractère transversal et global d'un outil tel que le PCDR, en faisant notamment référence à certains projets et actions menés par l'Agence de développement local, aux projets touristiques et en cherchant à assurer une cohérence avec les objectifs et les projets du schéma de structure communal.

De plus, le Pôle relève que la Commune a été active depuis 2010 en menant à bien plusieurs projets et actions prévus dans le PCDR, dont notamment l'élaboration de son schéma de structure communal et la transformation du bâtiment Belgacom en logements tremplins et en maison rurale intergénérationnelle et multifonctionnelle.

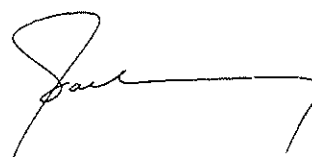
Il relève également la dynamique intéressante de la participation citoyenne et de la méthodologie utilisée, notamment via la mise en place de groupes de travail.

Le Pôle regrette toutefois la faiblesse du dossier transmis dans le cadre de cette demande de prolongation qui est une simple compilation d'autres documents, tels que les rapports d'activités annuels. Le Pôle aurait souhaité disposer d'un dossier plus structuré et synthétique qui permet d'appréhender plus facilement la manière dont la commune s'est investie dans son opération de développement rural. La présentation du dossier faite le 09 mars 2018 par les représentants de la Commune devant les membres du Pôle était quant à elle structurée et synthétique et a donc permis de mieux comprendre le dossier, dont notamment la programmation des projets et actions qui seront menés dans les prochaines années.

Tout en reconnaissant que les projets réalisés sont bien décrits dans le dossier, le Pôle regrette cependant l'absence de fiches-projets pour les futurs projets prioritaires et d'un tableau récapitulatif avec leur programmation et les financements prévus. La présentation orale a toutefois permis au Pôle d'obtenir suffisamment d'informations pour se forger son avis.

Concernant les projets qui sont apparus comme prioritaires (centrale hydroélectrique sur le plan d'eau de Vielsalm et aménagement global de Grand-Halleux), le Pôle constate que ce sont des projets d'envergure dont la mise en œuvre dépend fortement d'éléments extérieurs à la Commune (Administration régionale, investissement privé...). Le Pôle propose de mettre également en évidence des projets de moindre importance et plus faciles à mettre en œuvre, ce qui contribuera à la dynamique de l'opération de développement rural.

Il encourage enfin la commune à mettre la priorité sur la réalisation de la centrale hydroélectrique sur le plan d'eau de Vielsalm vu qu'il s'agit d'un projet qui était déjà prioritaire dans le dossier de 2010 et qui fait déjà l'objet d'un arrêté de subvention.



Samuël SAELENS
Président